



Communauté de Communes
CHAMPAGNE

BOISCHAUTS

Analyse des comptes administratifs 2017 des budgets, principal et annexe

1-Analyse de la balance globalisée de fonctionnement (CA en annexe)	2
2-Eléments perturbant l'analyse du CA.....	2
3-Ratios.....	2
4-Pistes d'amélioration des comptes	4
5-Répartition des recettes de fonctionnement.....	4
6-Répartition des dépenses de fonctionnement.....	6
7-Analyse des dépenses d'investissement (annexe).....	10
8-Analyse des recettes d'investissement	11

1-Analyse de la balance globalisée de fonctionnement (CA en annexe)

Dépenses de fonctionnement : **4 657 165,06 €**

Recettes de fonctionnement : **4 687 108,25 €**

Excédent : **29 943.19€**

Cet excédent paraît très faible pour un EPCI de notre strate, il convient cependant de l'analyser plus finement.

Vous trouverez le détail des comptes administratifs individuels (CA) en annexe.

2-Eléments perturbant l'analyse du CA

Rectification du FNGIR pour la commune de Saint Florentin

Il convient d'ôter de cet excédent la somme de 115 175€ correspondant à une recette exceptionnelle liée à la contestation du FNGIR pour la commune de Saint Florentin (23 035€ annuels). L'EPCI s'est donc vu attribuer une recette exceptionnelle de 6 X23 035€ soit 138 210€ dont 23 035€ au titre de l'année 2017 qui seront dorénavant pérennes. La recette exceptionnelle est donc de 5 X 23 035€ soit 115 175€, qu'il convient d'ôter de l'excédent.

Fin de la réhabilitation du périscolaire de Vatan

Suite à l'incendie du périscolaire, la reconstruction étant couverte par l'assurance, l'opération a été menée au titre de la section de fonctionnement. Le remboursement de l'assurance ayant été réalisé en une seule fois et comptabilisé dans le CA 2016, cela avait grandement bouleversé l'analyse du CA 2016.

Cela vient également contrarier l'analyse du CA 2017, puisqu'une grosse partie de la dépense s'est effectuée en 2017. C'est donc une dépense exceptionnelle de l'ordre 360 778€ qu'il convient de retraiter, ainsi que 9 785€ de location de la structure modulaire.

Paiement des travaux de voiries 2017 en fonctionnement

Suite à la décision de la Préfecture de ne pas rendre éligible cette dépense au FCTVA pour la partie investissement, il a été décidé de transférer cette opération sur la section fonctionnement. Cette action vient également fortement modifier l'excédent de fonctionnement car les autres années seule la section d'investissement était concernée. La dépense a été de 230 771€ TTC et la recette de 97 433€ (51 602€ Fonds De Concours et 45 831€ FAR). Considérant que le FCTVA n'a pas été remboursé sur l'exercice 2017, l'impact sur l'excédent est d'environ 34162€. Il manque également le FDC voirie 2017 de la commune de CHOUDAY (8 011€) qui n'a pas été répercuté donc nous arrivons à 42 173€

Si nous considérons qu'il est nécessaire de retraiter les éléments du compte administratif afin de neutraliser les éléments cités au point n°2 de l'analyse, l'excédent est estimé à : **327 504.19€**

3-Ratios

Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) : 4 439 296.93€

Total des dépenses de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement. A ces dépenses, on retire les travaux en régie (R72) pour obtenir les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie. Les opérations d'ordres ne sont donc pas comptabilisées. Cela permet d'ôter les amortissements, et des opérations de régularisation de patrimoine.

Si nous considérons qu'il est nécessaire de retraiter les éléments du compte administratif afin de neutraliser les éléments cités au point n°2 de l'analyse, les DRF sont estimées à : **4 068 733.93€**

Recettes réelles de fonctionnement (RRF) : 4 673 909.20€

Total des recettes de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement. Les opérations d'ordre sont également neutralisées dans ce résultat.

Si nous considérons qu'il est nécessaire de retraiter les éléments du compte administratif afin de neutraliser les éléments cités au point n°2 de l'analyse, les RRF sont estimées à **4 600 907.20€**

Dépenses réelles d'investissement (DRI) : **1 569 228.2€**

Recettes réelles d'investissement (RRI) : **1 416 477.86€**

Analyse de la capacité d'autofinancement

30. Epargne brute : 234 612.27€

Excédent des recettes réelles de fonctionnement (hors travaux en régie) sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi « autofinancement brut », l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement, et notamment au remboursement de la dette.

Si nous considérons qu'il est nécessaire de retraiter les éléments du compte administratif afin de neutraliser les éléments cités au point n°2 de l'analyse, l'épargne brute est estimée à **532 173.27€**

32. Epargne nette : 82 987.38€

Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette hors gestion active de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements des dettes.

Si nous considérons qu'il est nécessaire de retraiter les éléments du compte administratif afin de neutraliser les éléments cités au point n°2 de l'analyse, l'épargne nette est estimée à **380 548.38€**

Il est à noter que cette épargne, calculée sur le compte administratif 2017, tient compte des travaux de voiries 2017 qui ne concernaient que les voiries de l'ex CCCB. Si le transfert de charges de la voirie de l'ex CCCV est calculé au plus juste et qu'il en est ainsi pour les compétences GEMAPI, périscolaire et extrascolaire, cette épargne ne devrait pas se dégrader (hormis différence en TVA et FCTVA pour la voirie). **Tout écart dans le calcul du transfert de charges aura un impact sur cette épargne**, qui constitue la réserve pour la réalisation des investissements (hors voirie).

Analyse de l'endettement et de la marge de manœuvre

48. Annuité de la dette au 31/12/2017 : 179 791.79€

Elle est composée du montant des intérêts des emprunts (dépenses réelles du compte 661) qui constituent une des charges de la section fonctionnement, et du montant du remboursement du capital (dépenses réelles du compte 16) qui figure parmi les dépenses indirectes d'investissement.

49. Encours de la dette au 31/12/2017 : 1 255 380.18€

Dette en capital restant dû

51. Taux d'endettement : 3.85%

Traduit la part des recettes réelles de fonctionnement correspondant à la charge de la dette, ce taux d'endettement doit être inférieur à 15%

53. Encours de la dette / épargne brute : 6.30 années

Ce ratio exprime le poids de la dette en nombre d'années d'épargne. Indicateur de désendettement. Il détermine le nombre d'années d'autofinancement brut nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette en capital

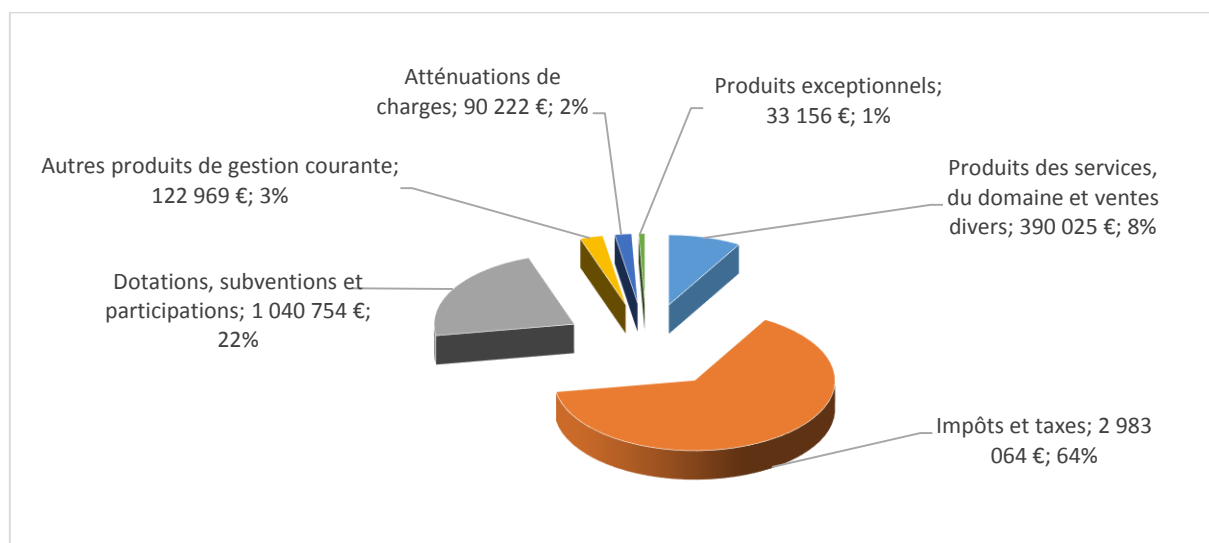
Si nous considérons qu'il est nécessaire de retraiter les éléments du compte administratif afin de neutraliser les éléments cités au point n°2 de l'analyse, la capacité de désendettement est estimée à **2.79 années**

4-Pistes d'amélioration des comptes

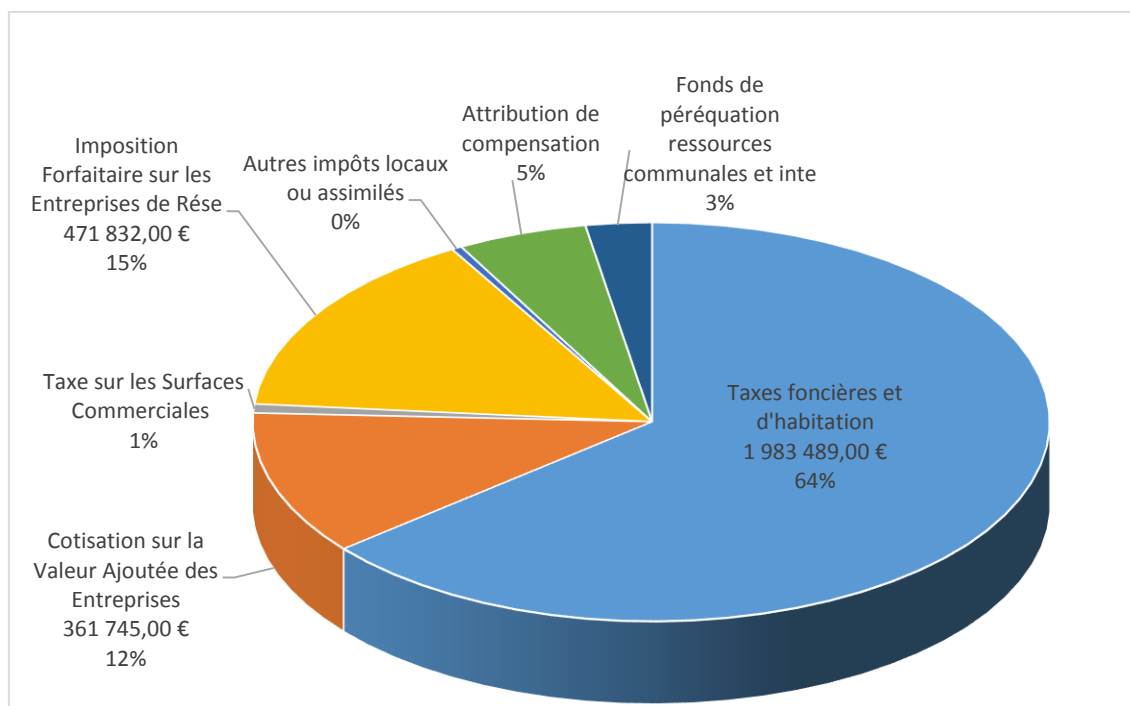
- Arrêt de la prise en charge du FPIC partie communale : Dépense 2017 = 92 672€ au lieu de 28 714€
- Mise en place d'une taxe de séjour pour réduire la contribution de l'EPCI à l'office du tourisme.
- Mutualisation des personnels (services direction, administratif, technique)
- Rationalisation des dérogations scolaires (environ 700€ par enfant)
- Marché assurance unique (bâtiments) à remettre en concurrence
- Mutualisation des dépenses de fournitures scolaires et réduction de l'apport par enfant. Actuellement aucune économie de possible grâce à la mutualisation puisque le budget par enfant est fixe. Toute économie réalisée par mutualisation des achats restera disponible pour les enseignants.
- Rationalisation du Coefficient d'intégration fiscal (CIF), Fonds de concours (FDC), Attributions de compensations (AC) et Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)

5-Répartition des recettes de fonctionnement

La recette liée aux impôts et taxes (64%) et celle liée aux dotations (22%) représentant 86% de la recette, il est proposé de le décomposer dans les graphiques suivants. Il ne faut cependant pas négliger les produits des services du domaine et ventes (8%)

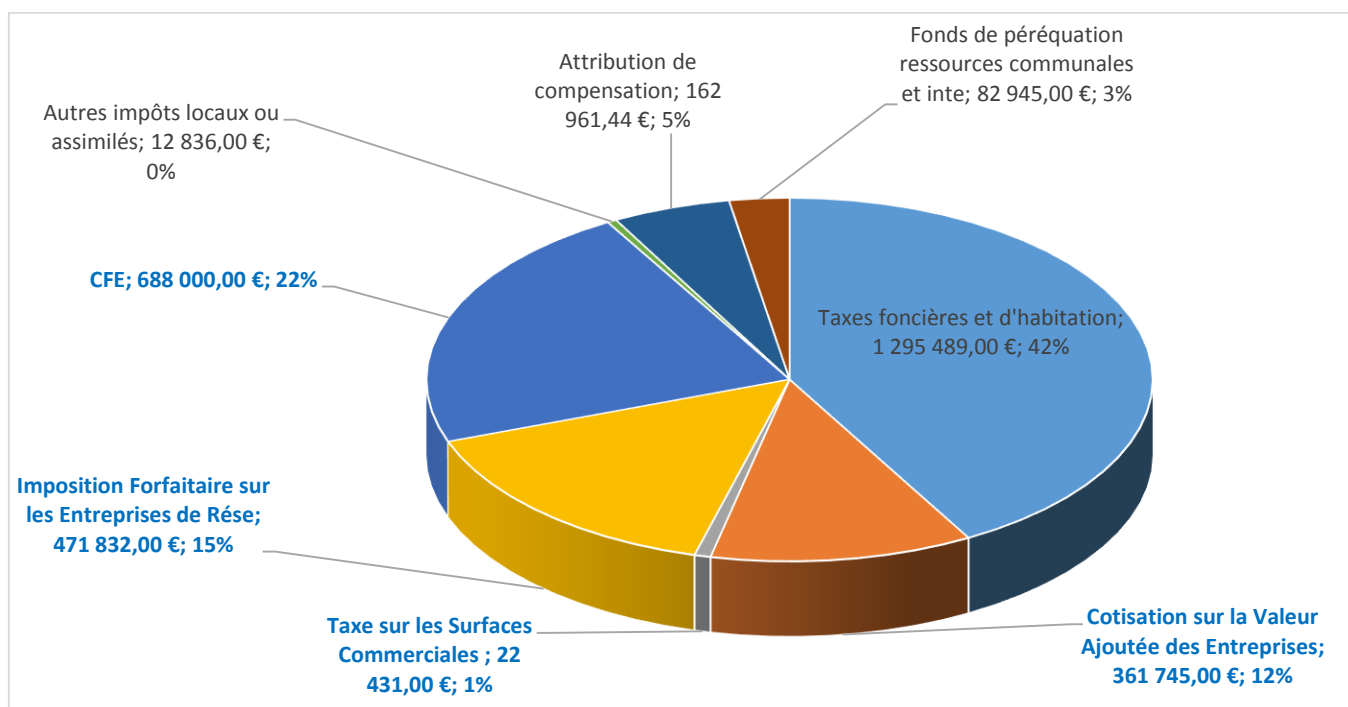


5.1 Répartition des impôts et taxes

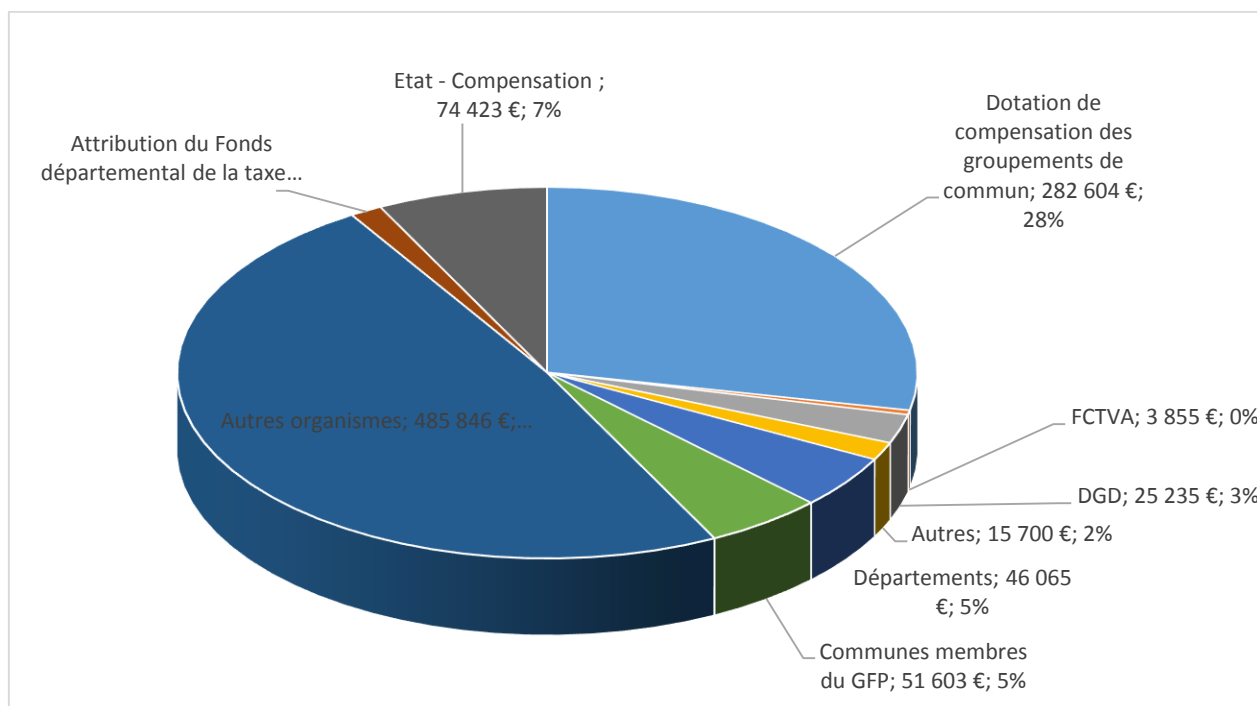


La recette fiscale économique constituée par la CVAE (12%) + IFER (15%) + TASCOT (1%) représentent 28%. Cependant, il semble nécessaire de retravailler quelque peu ce graphique car la CFE (cotisation foncière des entreprises est intégrée dans les taxes foncières).

Le graphique ci-dessous prend en compte cette rectification et modifie la recette économique liée à la fiscalité en l'amenant à 50%. La réforme de la Taxe professionnelle (TP) ayant compensé une grosse partie de la fiscalité économique par de la fiscalité ménage (Part TH du département et FNB Région), cela a renforcé l'écart entre l'apport des taxes foncières et celui issu des entreprises.



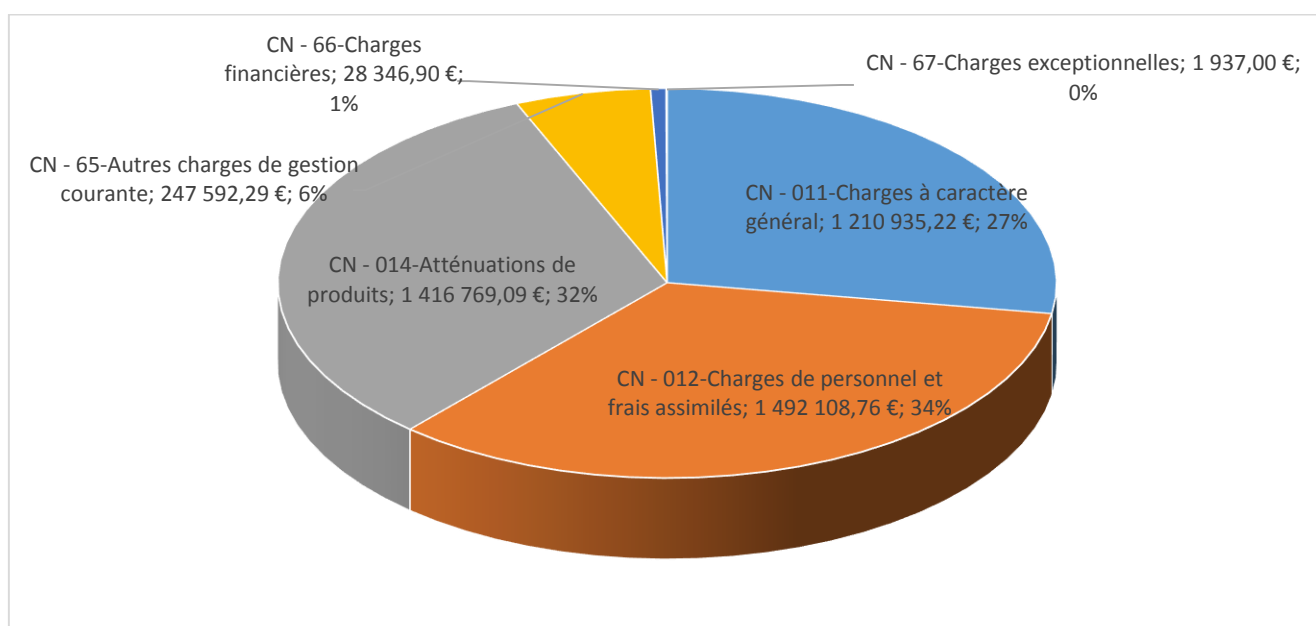
5.2 Répartition dotation, subventions



Autres organismes 49% (CAF, Agence de Service et de Paiement) = En grande partie CAF

L'apport de la CAF représente une grosse partie de cette partie du compte administratif, cela est en rapport avec les compétences enfance et petite enfance.

6-Répartition des dépenses de fonctionnement



La grande majorité des charges est répartie sur les charges de personnel, atténuation de produit (FNGIR et AC) et les charges à caractère général.

6.1. Charges du personnel : 1 492 108.76€ - 34%

Cette charge est difficilement analysable, mais nous pouvons cependant observer qu'il existe différents types de postes.

- Certains sont liés à des compétences faisant l'objet d'un financement CAF et soumis à une prestation des utilisateurs (Crèches, garderie déclarées, extrascolaire)
- D'autres sont uniquement compensés en partie par les utilisateurs (piscine, cantine, garderie non déclarées)
- Certains ne reçoivent aucune contrepartie financière (Direction, administration, transport, service technique, écoles)
- Parmi tous ces postes, certains sont financés en partie par l'Etat (de plus en plus anecdotique).

Les dépenses du personnel sont également souvent impactées par des décisions difficilement contrôlables par l'EPCI.

- Modification du point d'indice
- Modification des grilles indiciaires (revalorisation des catégories C)
- Réglementation (taux d'encadrement)
- Avancement d'échelon automatique

Des pistes d'économie ont été proposées dans le point 4 de ce rapport.

Le pourcentage de 34% semble être un ratio parfaitement correct au regard de l'exercice des compétences de l'EPCI. Il serait intéressant de comparer ce ratio avec celui des communes membres, sachant qu'une grosse partie des services a été transférée à l'EPCI.

6.2. Atténuation de produit 1 416 769.09€ - 32%

Cette partie concerne uniquement les Attributions de Compensation (AC) 646 106€, le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) 733 156€ - 23 035€ (cf. point n°2) et le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) 175 617€.

Concernant les AC, celles-ci évolueront au grès des transferts de charges et en fonction de la volonté des élus de revoir le pacte financier. Elles trouvent un pendant en recettes pour 162 961€. Les AC interviennent dans le calcul du coefficient d'intégration fiscale (CIF) qui est un multiplicateur des montants de base de la DGF. Une analyse du calcul du CIF pourrait dégager des marges de manœuvre (cf. point n°4)

Concernant le FNGIR, celui-ci est maintenant figé, nous avons cependant pu bénéficier d'une baisse de 23 035€ suite à une procédure entamée il y a deux ans concernant une erreur détectée sur la commune de Saint Florentin (cf. point n°2).

Concernant le FPIC, la répartition est décidée par les élus. Les décisions prises peuvent grandement impacter, dans un sens ou dans l'autre, les comptes de la collectivité (cf. point n°4).

6.3. Charges à caractère général

Budget général

6042-Achats prestations de services (autres que terrain	0,00 €
60611-Eau et assainissement	17 807,11 €
60612-Énergie - Électricité	78 644,32 €
60621-Combustibles	79 805,74 €
60622-Carburants	1 388,26 €
60623-Alimentation	3 950,54 €
60624-Produits de traitement	5 910,86 €
60628-Autres fournitures non stockées	1 315,06 €
60631-Fournitures d'entretien	18 935,32 €
60632-Fournitures de petit équipement	9 647,00 €
60633-Fournitures de voirie	0,00 €
60636-Vêtements de travail	1 227,94 €
6064-Fournitures administratives	11 153,02 €
6065-Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et méd	6 746,50 €
6067-Fournitures scolaires	42 963,16 €
6068-Autres matières et fournitures	13 755,35 €
6078-Autres marchandises	2 181,92 €
6132-Locations immobilières	9 785,47 €
6135-Locations mobilières	5 707,26 €
61521-Terrains	0,00 €
615221-Entretien et réparations bâtiments publics	378 238,09 €
615228-Entretien et réparations autres bâtiments	432,16 €
615231-Entretien et réparations voiries	230 771,08 €
615232-Entretien et réparations réseaux	2 164,80 €
61551-Matériel roulant	1 557,56 €
61558-Autres biens mobiliers	2 645,07 €
6156-Maintenance	33 152,32 €
6161-Assurance multirisques	21 787,53 €
6168-Autres primes d'assurance	604,13 €
6182-Documentation générale et technique	1 068,68 €
6184-Versements à des organismes de formation	1 370,00 €
6188-Autres frais divers	2 396,80 €
6225-Indemnités au comptable et aux régisseurs	553,80 €
6226-Honoraires	1 512,68 €
6227-Frais d'actes et de contentieux	960,00 €
6228-Divers	2 441,47 €
6231-Annonces et insertions	948,55 €
6232-Fêtes et cérémonies	504,50 €
6233-Foires et expositions	150,00 €
6236-Catalogues et imprimés	1 532,40 €
6238-Divers	2 147,30 €
6247-Transports collectifs	4 965,00 €
6248-Divers	0,00 €
6251-Voyages et déplacements	147,84 €
6256-Missions	6 045,35 €
6257-Réceptions	0,00 €
6261-Frais d'affranchissement	4 845,99 €

6262-Frais de télécommunications	16 769,77 €
627-Services bancaires et assimilés	150,34 €
6281-Concours divers (cotisations...)	12 109,50 €
6283-Frais de nettoyage des locaux	13 736,27 €
6284-Redevances pour services rendus	20,00 €
62878-A d'autres organismes	127 498,61 €
6288-Autres services extérieurs	356,90 €
63512-Taxes foncières	19 384,00 €
6358-Autres droits	93,00 €
Total	1 204 898,32 €

Budget annexe

6061-Fournitures non stockables (eau, énergie..)	467,36 €
61521-Entretien et réparations bâtiments publics	920,93 €
61528-Entretien et réparations autres biens immobiliers	414,33 €
61558-Autres biens mobiliers	0,00 €
6156-Maintenance	580,10 €
6161-Multirisques	2 297,41 €
617-Etudes et recherches	540,00 €
6228-Divers	0,00 €
627-Services bancaires et assimilés	160,00 €
63512-Taxes foncières	656,77 €
	6 036,90 €

Depuis l'année 2017, la voirie est en grande partie traitée en fonctionnement, cela est dû aux pratiques en matière de réfection de la voirie. L'EPCI préférant assurer un entretien à base d'enrobés (ECF), cela a eu pour effet de se voir refuser le versement du FCTVA au titre de la section d'investissement car la Préfecture a estimé que ces travaux relevaient du fonctionnement. Afin de prétendre à un remboursement du FCTVA en fonctionnement, l'ensemble des travaux de voirie 2017 a été traité dans la section de fonctionnement au compte 615228. Le FCTVA n'a malheureusement pas pu être traité en 2017 et devrait être versé en 2018 (cf. point n°2).

Comme précisé au point n°2, une dépense exceptionnelle se trouve aux comptes 615221 (reconstruction périscolaire de Vatan) et 613 (location structure modulaire).

Au 62878, se trouve un gros poste de dépense qui correspond au paiement du prestataire qui fournit les repas de cantine (EPHAD le bois rosier).

Deux postes devront faire l'objet d'une attention particulière

60612-Énergie - Électricité	78 644,32 €
60621-Combustibles	79 805,74 €

La partie énergie – Electricité pourrait certainement être améliorée par des travaux d'isolation et de changement de chaudière (voir de mode de chauffage).

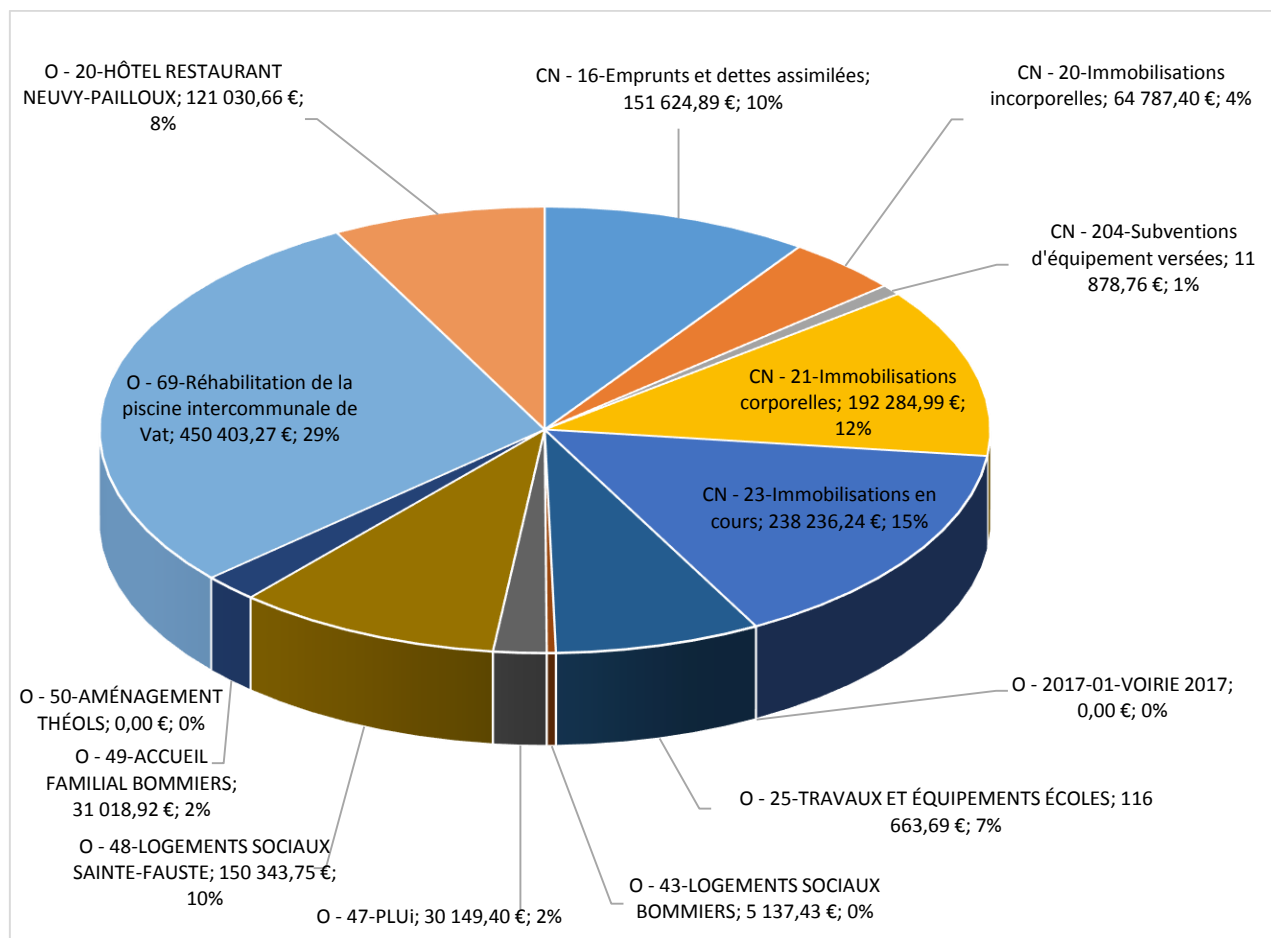
La partie Combustibles pourrait également être améliorée en mettant systématiquement les fournisseurs en concurrence (fait depuis deux ans sur les sites de Vatan, très bon retour).

Concernant les fournitures scolaires (compte 6067), une proposition est faite au point n°4.

Concernant les assurances compte 6161, une proposition est faite au point n°4

Les commandes de fournitures d'entretien (compte 60631) seront à mutualiser (trop de fournisseurs présents)

7-Analyse des dépenses d'investissement (annexe)



On distingue deux types d'investissement :

Ceux menés hors opération (20, 21 et 23).

Ceux faisant l'objet d'une opération

Nous trouvons également au compte 204 la subvention versée au RIP 36

Dépenses réalisées par opération

O - 2017-01-VOIRIE 2017	0,00 €
O - 25-TRAVAUX ET ÉQUIPEMENTS ÉCOLES	116 663,69 €
O - 43-LOGEMENTS SOCIAUX BOMMIERS	5 137,43 €
O - 47-PLUi	30 149,40 €
O - 48-LOGEMENTS SOCIAUX SAINTE-FAUSTE	150 343,75 €
O - 49-ACCUEIL FAMILIAL BOMMIERS	31 018,92 €
O - 50-AMÉNAGEMENT THÉOLS	0,00 €
O - 69-Réhabilitation de la piscine intercommunale de Vat	450 403,27 €
O - 20-HÔTEL RESTAURANT NEUVY-PAILLOUX	121 030,66 €

Comme précédemment expliqué, l'opération 2017-01 voirie 2017 a été entièrement traitée dans la section fonctionnement donc supprimée de la section d'investissement

Les opérations 25,43, 48 et 49 sont terminées

L'opération 47 suit son cours

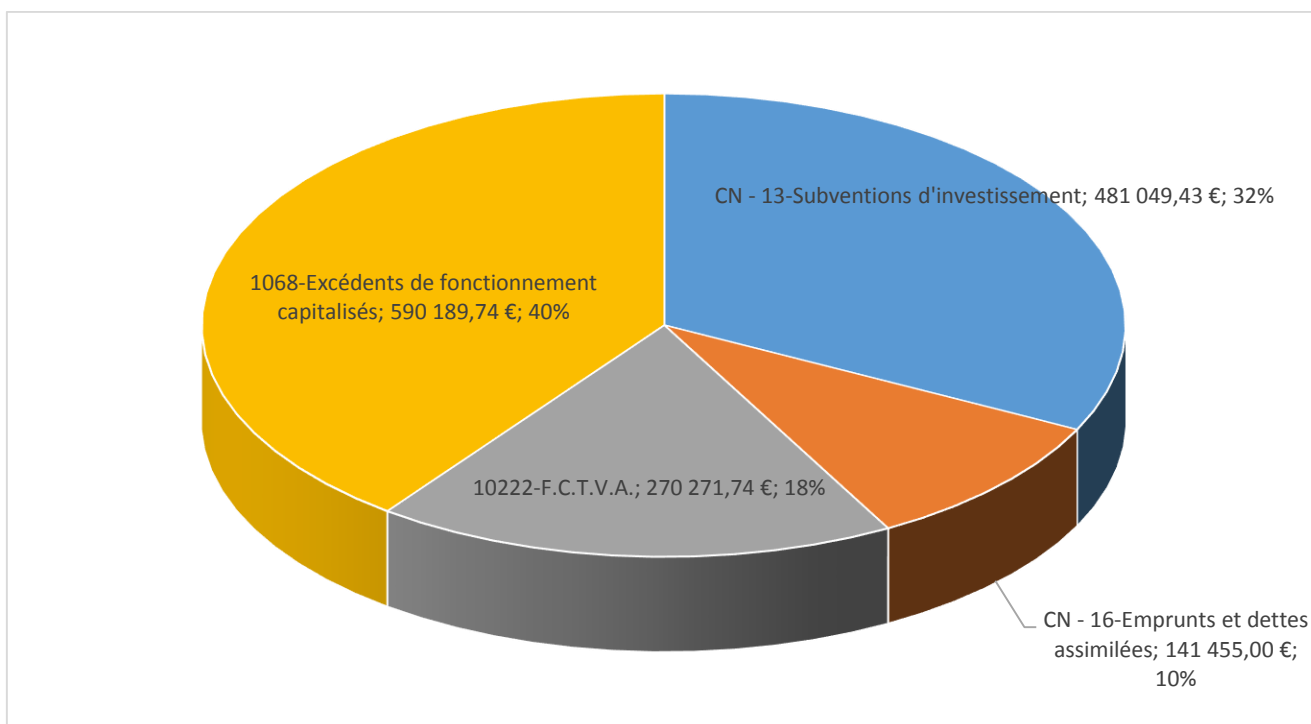
L'opération 50 n'a pas commencée

L'opération 69 sera terminée en avril, après la réfection des joints

L'opération 20 est presque terminée (PV réception effectués, attente des décomptes généraux)

Les bilans des opérations se trouvent en annexes

8-Analyse des recettes d'investissement



La section recettes d'investissement présente un excédent d'investissement capitalisé cumulé entre les deux budgets de 590 189.74€.

L'action a été portée cette année sur le traitement des dossiers de subvention (481 049.43€) pour lesquels il reste cependant un effort à fournir pour clore les dossiers. Quelques projets ayant eu de grandes difficultés à se solder, le solde des subventions n'a pas pu être demandé. Au 31/12/2017, il reste potentiellement (en fonction du montant final des dossiers) 834 166€ à percevoir.

BERRY RELAIS	1312	SUBVENTION REGION	90 000€
BERRY RELAIS	1312	SUBVENTION REGION	103 605€

Equiperment écoles	1331	SUBVENTION ETAT - DETR -T	1 769€
Travaux écoles 2016 CCCV (bureau dir)	1331	SUBVENTION ETAT - DETR -T	11 594€

Accueil regroupé Bommiers	1312	SUBVENTION REGION	101 440€
Accueil regroupé Bommiers	1331	SUBVENTION ETAT - DETR -T	83 400€

Logement sociaux Bommiers	1312	SUBVENTION REGION	23 000€
Logement sociaux Bommiers	1331	SUBVENTION ETAT - DETR -T	37 276€

Réhabilitation piscine Vatan	1312	SUBVENTION REGION	114 300€
Réhabilitation piscine Vatan	1313	DEPARTEMENT	61 519€

Mise au norme accessibilité bat CCCV	1312	SUBVENTION REGION	30 000€
Mise au norme accessibilité bat CCCV	1331	SUBVENTION ETAT - DETR -T	5 895€

Valorisation espace naturel Bommiers	1312	SUBVENTION REGION	5 200€
--------------------------------------	------	-------------------	--------

Travaux d'isolation écoles	1322	SUBVENTION REGION	54 000€
Travaux d'isolation écoles	1331	SUBVENTION ETAT - DETR -T	18 104€

Logement sociaux Ste-Fauste	1322	SUBVENTION REGION	27 600€
Logement sociaux Ste-Fauste	1313	1 com 1 logement n°1	7 600€
Logement sociaux Ste-Fauste	1313	1 com 1 logement n°2	6 384€
Logement sociaux St-Fauste	1331	SUBVENTION ETAT - DETR -T	52 780€

Bâtiment relais	1331	SUBVENTION ETAT - DETR -T	190 898€
-----------------	------	---------------------------	----------

Voirie 2016	1331	Réserve parlementaire	10 000€
-------------	------	-----------------------	---------

Il reste également une partie de l'emprunt CARSAT à percevoir

Accueil regroupé Bommiers	1641	CARSAT	140 574€
---------------------------	------	--------	----------

Concernant le FCTVA, une partie concerne l'exercice 2016 car celui-ci n'avait pas pu être traité avant la fusion.